

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 JUILLET 2019 À 18 HEURES 30

N° DEL2019_086 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL

L'an deux mille dix neuf, le deux juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 juillet 2019 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Delphine DESHAIES-GALINIE

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel MARTY, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Laurence PUJOL), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Jacques ROYER (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean ESQUERRE)

Votants : 42

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 JUILLET 2019

N° DEL2019_086 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GÉNÉRAL

Pilote : Finances

Monsieur Francis SALABERT, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2019.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°2 du budget général :

Budget général – DM 2 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 0 €

- diminution des frais divers de la collecte des déchets afin de financer le commencement de l'opération de conteneurisation collecte sélective des quartiers d'Albi (- 160 000 €) ;
- inscription de la prestation de service réalisée par Tarn Espoir (+ 8 400 €) compensée entièrement par la diminution des subventions aux autres personnes de droit privé (-8 400 €) ;
- diminution des achats de petits équipements afin de financer l'achat de matériels électroportatifs et outils thermiques pour la régie voirie (- 1 950 €)
- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (+ 110 000 €). Cette dépense d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement du même montant.
- virement à la section d'investissement est augmenté de 51 950 €.

Recettes : 0 €

- En investissement :

Dépenses : 842 950 €

- transfert des crédits prévus pour des travaux à la piscine d'Atlantis (- 35 000 €) afin de financer la réalisation d'une étude relative à la création de vestiaires pour le personnel d'Atlantis (+ 35 000 €) ;
- inscription des crédits nécessaires au financement de l'opération de conteneurisation collecte sélective des quartiers d'Albi (+ 160 000 €) ;
- inscription de l'achat d'outils thermiques et électroportatifs pour la régie voirie (+ 1 950 €) ;
- ajustement des crédits pour la réalisation de l'ascenseur extérieur à la médiathèque Pierre Amalric (+ 131 000 €) ;

- création d'une opération dédiée pour les travaux prévus pour le Pont Vieux (80 K€ en 2019) par transfert de crédits de l'opération n°831 « travaux de voirie » ;
- inscription de travaux de voirie supplémentaires sur la commune de Lescure d'Albigeois (+ 550 000 €). Ces travaux seront financés par un fonds de concours de la commune.

Recettes : 842 950 €

- inscription du fonds de concours de la commune de Lescure d'Albigeois pour financer des travaux de voirie (+550 000 €) ;
- inscription de la subvention obtenue auprès de la DRAC pour le financement de l'ascenseur extérieur de la médiathèque Pierre Amalric (+ 200 000 €) ;
- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (+ 110 000 €).
- augmentation du virement de la section de fonctionnement (+ 51 950 €) ;
- diminution du recours à l'emprunt pour équilibrer le budget (- 69 000 €).

La modification proposée augmente de 842 950 € le montant des crédits inscrits sur le budget général 2019.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2019.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, 3 abstention(s)

Monsieur Fabien LACOSTE, Madame Dominique MAS, monsieur Pascal PRAGNERE

ADOpte la décision modificative n°2 du budget général 2019 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 2 juillet 2019,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL